

DANSE DANSE

Concours « Soirée d'exception signée Danse Danse »

RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Licence RACJ No 432130-1

Organisateur

Le Concours – « Soirée d’exception signée Danse Danse » est organisé par Danse Danse, organisme à but non lucratif et saison de danse contemporaine.

Depuis 1998, Danse Danse, organisme sans but lucratif, a pour mission l’avancement et le rayonnement de la danse contemporaine autant dans sa création que dans son répertoire. Danse Danse contribue au développement de l’art chorégraphique en favorisant la création d’œuvres originales et en présentant des œuvres marquantes de compagnies d’ici et d’ailleurs.

Clientèle admissible

Le Tirage du prix « **Soirée d’exception signée Danse Danse** » est réservé aux acheteurs des billets de tirage dans le cadre de la Campagne bénéfice 2022 de Danse Danse. Les employés de Danse Danse ne peuvent participer au tirage.

Prix à gagner

Un lot de six (6) billets dans la section Premium pour la représentation du samedi 25 février 2023 du spectacle *Palermo Palermo* du Tanztheater Wuppertal Pina Bausch à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts (Montréal). Le prix s’accompagne six (6) consommations gratuites ainsi que d’une visite des coulisses de la salle Wilfrid-Pelletier. Le tout est d’une valeur de 1 500 \$.

Coût et nombre des billets

Danse Danse émet 100 billets numérotés consécutivement de 001 à 100 au coût unitaire de 100 \$. Les billets numériques seront en vente dès le **30 mars 2022**.

Modes de paiement

Crédit (Visa, Mastercard) (un seul versement de 100 \$)

Chèque (un seul versement de 100 \$)

Inscriptions

Pour être inscrits, les participants doivent se procurer un billet de tirage disponible via la billetterie en ligne de Danse Danse. Les billets seront disponibles dès le 30 mars 2022 et jusqu’au 12 mai 2022 à 23 h 00. À la réception de l’achat du billet, Danse Danse

transmettra par courriel un billet de tirage numéroté en format PDF. Une copie du billet sera conservée par Danse Danse. Les billets ne sont pas remboursables.

Date limite de participation

La date limite de participation pour être admissible au tirage est le **12 mai 2022 à 23 h 00**.

Le tirage

Le tirage aura lieu le **13 mai 2022 à 14 h 00** par **Danse Danse sise au 2 rue Sainte-Catherine Est, bureau 200, Montréal, H2X 1K4** par la direction générale de Danse Danse. Le tirage au sort sera effectué parmi tous les participants ayant acheté un billet de participation. Un membre de l'équipe de Danse Danse communiquera avec la personne gagnante par téléphone et par courriel dans les 24 heures suivant la date du tirage. La personne gagnante sera informée de la façon dont elle devra prendre possession de son prix.

Réclamation des prix

Danse Danse communiquera avec la personne gagnante et déterminera avec elle la meilleure manière de lui remettre le prix (par la poste, par courriel, sur rendez-vous). Si le prix n'est pas réclamé dans les délais prescrits, Danse Danse se réserve le droit de décerner le prix à un(e) autre gagnant(e) potentiel(le), dont le nom sera tiré au hasard à même la liste des inscriptions admissibles. La date limite pour réclamer le prix est 30 jours après la date du tirage.

Avis

La personne gagnante sera avisée par téléphone, par courriel ou en personne et sera informée de la façon dont elle doit prendre possession de son prix.

Règles fiscales

Selon les politiques de Revenu Canada, Danse Danse ne peut remettre de reçu à des fins fiscales pour la vente de billets de tirage. Les prix sont non imposables.

Prix

Le prix comprend : six (6) billets dans la section Premium pour la représentation du samedi 25 février 2023 du spectacle *Palermo Palermo* du Tanztheater Wuppertal Pina Bausch à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts (Montréal). Le prix s'accompagne six (6) consommations gratuites ainsi que d'une visite des coulisses de la salle Wilfrid-Pelletier. Le tout est d'une valeur de 1 500 \$.

Conditions rattachées au prix

Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable.

Conditions générales

Le tirage est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Québec seulement. Le prénom, nom, adresse civique, numéro de téléphone et adresse courriel du participant devront être inscrits sur le billet de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du prix offert par ce tirage.

Toute personne qui participe ou tente de participer au concours dégage Danse Danse, ses représentants et ses employés, de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours, ainsi que de tout dommage ou inconvénient subi, que ces dommages soient d'ordre moral, physique ou financier.

Toute personne gagnante consent par sa participation au tirage, à ce que son nom, sa photo et/ou sa déclaration relative au prix soient utilisés à des fins publicitaires par Danse Danse, sans autres frais que le prix attribué.

L'organisateur ne peut être tenu responsable dans tous les cas où l'incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lockout ou de tout autre conflit de travail dans les installations, les organismes ou entreprises, dont les services sont utilisés pour la tenue de ce tirage.

Danse Danse et ses représentants se réservent le droit, à leur seule discrétion, de vérifier l'identité du détenteur du billet gagnant. Danse Danse se réserve le droit de demander une pièce d'identité au détenteur du billet gagnant. Danse Danse et ses représentants se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de déterminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal de la loterie comme prévu aux présentes règles, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

En cas d'annulation totale du concours, Danse Danse s'engage à rembourser les billets vendus aux acheteurs connus. Dans tous les cas, Danse Danse et ses représentants, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à

ce concours ainsi que leurs employés et représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un prix ou d'attribuer le prix autrement que conformément aux présentes règles.

Danse Danse ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si celle-ci participe ou tente de participer au tirage en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourra être référée aux autorités judiciaires compétentes.

Le Concours est géré par Danse Danse. Danse Danse n'assume aucune responsabilité pour les participations qui sont reçus après la date de clôture du concours, perdus, volés, mal acheminés, illisibles, incomplets, falsifiés, modifiés, détruits, et de tels formulaires seront réputés nuls. Danse Danse n'assumera aucune responsabilité pour tout problème, panne, mauvais fonctionnement technique d'une ligne de réseau, système d'ordinateur en ligne, téléphone périphérique, logiciel, serveur, fournisseur, courriel, navigateur ou mauvais fonctionnement technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non-transmission d'un billet de participation, et ce, peu importe la cause. Danse Danse n'est aucunement responsable pour de l'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et/ou les programmes associés avec ou utilisés par le Concours ou par une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours, y compris lors du traitement des formulaires de participation. Danse Danse n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction ou accès interdit aux ou modifications des formulaires de participation. Danse Danse n'est pas responsable pour les blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de Danse Danse et ne seront pas retournés aux participants. Danse Danse se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi sera expiré. Danse Danse se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec tout règlement, loi ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur Danse Danse.

Les règles de participation et de fonctionnement du tirage pourront être consultées au bureau de Danse Danse au 2 rue Sainte-Catherine Est, bureau 200, Montréal, H2X 1K4, ou sur le site Internet de Danse Danse à dancedanse.ca

En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.

Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis à la direction de Danse Danse qui demandera, au besoin, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision finale. Tous les droits exigibles par ce tirage en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payés.

Danse Danse
2, rue Ste-Catherine Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H2X 1K4
514-848-0623
info@dansedanse.ca